



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique du logement

Question écrite n° 52319

Texte de la question

M. Gilles Lurton appelle l'attention de Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur la Société de valorisation foncière et immobilière (Sovafim). L'évolution de son activité traduit les difficultés persistantes de son positionnement, dans un contexte où la politique immobilière de l'État a été elle-même évolutive. Le cadre légal de son action a été modifié à trois reprises, notamment pour lui ouvrir la possibilité de valoriser des biens issus de l'ensemble de la sphère publique, puis pour en faire une structure de portage de biens en instance d'affectation qu'il serait estimé préférable de garder dans cette sphère plutôt que de les mettre sur le marché. Or la Sovafim n'est pas parvenue à élargir son activité de cession d'actifs immobiliers d'origine publique. Ainsi, la Cour des comptes recommande, dans son rapport public annuel 2014, à l'issue de la livraison de l'îlot Ségur-Fontenoy rénové prévue pour 2017, de statuer définitivement sur l'avenir de la Sovafim, en fonction des décisions prises sur les instruments à mettre en place pour mener la politique immobilière de l'État. Il souhaiterait connaître la position du Gouvernement à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Gilles Lurton](#)

Circonscription : Ile-et-Vilaine (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52319

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Égalité des territoires et logement

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 mars 2014](#), page 2529

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)